

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 06.10.00.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 12.04.02 Bulletin 02/15.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : *LEBORGNE Société anonyme* — FR.

72 Inventeur(s) : CHANEY JEAN FRANCOIS.

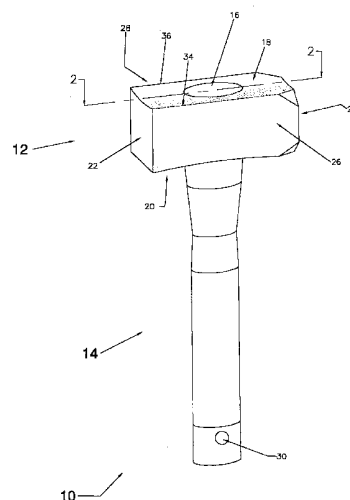
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : CABINET HECKE.

54 MASSETTE A FONCTIONS MULTIPLES.

57 Une massette comporte un outil de frappe 12 parallé-
lépipédique dont la face supérieure 18 présente une forme
légèrement concave, de manière à délimiter deux arêtes vi-
ves 34, 36 s'étendant parallèlement dans la direction longi-
tudinale entre les deux surfaces de frappe 22, 24 pour
constituer des raclettes agencées dans un même plan de
part et d'autre du manche 14.

Applications: outils de maçonnerie pour frapper, tailler et
racler.



5 **Malette à fonctions multiples**

10

Domaine technique de l'invention

15 L'invention est relative à une massette composée d'un outil de frappe en acier, et d'un manche de préhension, le corps de l'outil ayant une forme parallélépipédique comportant une face supérieure, une face inférieure, deux surfaces de frappe opposées, et deux faces latérales.

20 Les massettes sont généralement utilisées par les maçons pour cogner sur une broche ou un burin, ou pour tailler directement des pierres. D'autres manipulations nécessitent en plus des outils spécifiques.

Objet de l'invention

25

L'objet de l'invention consiste à améliorer la structure d'une massette pour réaliser des fonctions multiples.

30 La massette selon l'invention est caractérisée en ce que la face supérieure présente une forme légèrement concave, de manière à délimiter deux arêtes vives s'étendant parallèlement dans la direction longitudinale entre les deux surfaces de frappe, pour constituer des raclettes agencés dans un même plan de part et d'autre du manche.

35 Selon une caractéristique de l'invention, les deux arêtes vives sont dirigées perpendiculairement au manche, et aux surfaces de frappe. La première surface de

5 frappe est chanfreinée aux quatre coins, tandis que la deuxième surface de frappe comprend des angles saillants.

Selon une caractéristique de l'invention, la première surface de frappe est bombée ou plane.

10

Selon une autre caractéristique de l'invention, la deuxième surface de frappe est plane ou concave.

15

Description sommaire des dessins

D'autres avantages et caractéristiques ressortiront plus clairement de la description qui va suivre d'un mode de réalisation de l'invention donné à titre d'exemple non limitatif, et représenté aux dessins annexés, dans lesquels:

20

- la figure 1 est vue en perspective de la massette selon l'invention ;
- la figure 2 montre une vue en coupe selon la ligne 2-2 de la figure 1 ;
- les figures 3 et 4 représentent des vues de profil et en plan de la figure 1 ;
- la figure 5 est une variante de réalisation de la massette, le manche n'étant pas représenté ;
- les figures 6 et 7 sont des vues de profil et en plan de la figure 5.

25

Description d'un mode de réalisation préférentiel

30

En référence aux figures 1 à 4, une massette 10 est composée d'un outil de frappe 12 en acier trempé, et d'un manche 14 de préhension emmanché dans un orifice 16 elliptique de l'outil 12. Le corps de l'outil 12 a une forme sensiblement parallélépipédique, comprenant une face supérieure 18, une face inférieure 20, deux surfaces de frappe 22, 24 opposées, et deux faces latérales 26, 28. L'orifice 16 débouche sur les deux faces supérieure 18 et inférieure 20, et l'extrémité du manche 14 arrive à ras de la face supérieure 18 sans la dépasser. Le bas du

35

5 manche 14 est doté d'un trou 30 pour le passage d'une cordelette d'attache (non représentée).

La première surface de frappe 24 située du côté droit, est légèrement bombée dans la partie centrale (figure 2), et chanfreinée aux quatre coins 32 (figure 3).

10

La deuxième surface de frappe 22 se trouvant du côté gauche, est plane, et comprend des angles saillants.

La face supérieure 18 présente une forme légèrement concave, de manière à délimiter deux arêtes vives 34, 36 s'étendant parallèlement dans la direction longitudinale entre les deux surfaces de frappe 22, 24.

15

La structure d'une telle massette 10 sert pour diverses fonctions :

- de frappe sur un burin en utilisant la surface de frappe 24 chanfreinée ;
- 20 - de taille pour la mise en forme d'une pierre ou d'un moellon en utilisant la surface de frappe 22 à angles vifs ;
- et de raclette pour lisser ou gratter une chape de béton ou de mortier en faisant usage de l'une des arêtes vives 34, 36 de la face supérieure 18.

25

Selon la variante de réalisation des figures 5 à 7, les mêmes numéros de repères seront utilisés pour désigner des pièces analogues à celles des figures 2 à 4. La surface de frappe 24 au lieu d'être bombée, est plane. Et l'autre surface de frappe 22 opposée, comprend des angles saillants aux quatre coins d'une surface légèrement concave. La face supérieure 18 conserve la forme concave avec les

30

deux arêtes vives 34, 36.

5

Revendications

10

- 15 1. Massette composée d'un outil de frappe (12) en acier, et d'un manche de
préhension (14), le corps de l'outil ayant une forme parallélépipédique comportant
une face supérieure (18), une face inférieure (20), deux surfaces de frappe (22, 24)
opposées, et deux faces latérales (26, 28),
caractérisée en ce que la face supérieure (18) présente une forme légèrement
20 concave, de manière à délimiter deux arêtes vives (34, 36) s'étendant
parallèlement dans la direction longitudinale entre les deux surfaces de frappe (22,
24) pour constituer des raclettes agencés dans un même plan de part et d'autre du
manche (14).
- 25 2. Massette selon la revendication 1, caractérisée en ce que les deux arêtes vives
(34, 36) sont dirigées perpendiculairement au manche (14), et aux surfaces de
frappe (22, 24).
- 30 3. Massette selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que la première
surface de frappe (24) est chanfreinée aux quatre coins, tandis que la deuxième
surface de frappe (22) comprend des angles saillants.
- 35 4. Massette selon la revendication 3, caractérisée en ce que la première surface de
frappe (24) est bombée ou plane.

5

5. Massette selon la revendication 3, caractérisée en ce que la deuxième surface de frappe (22) est plane ou concave.

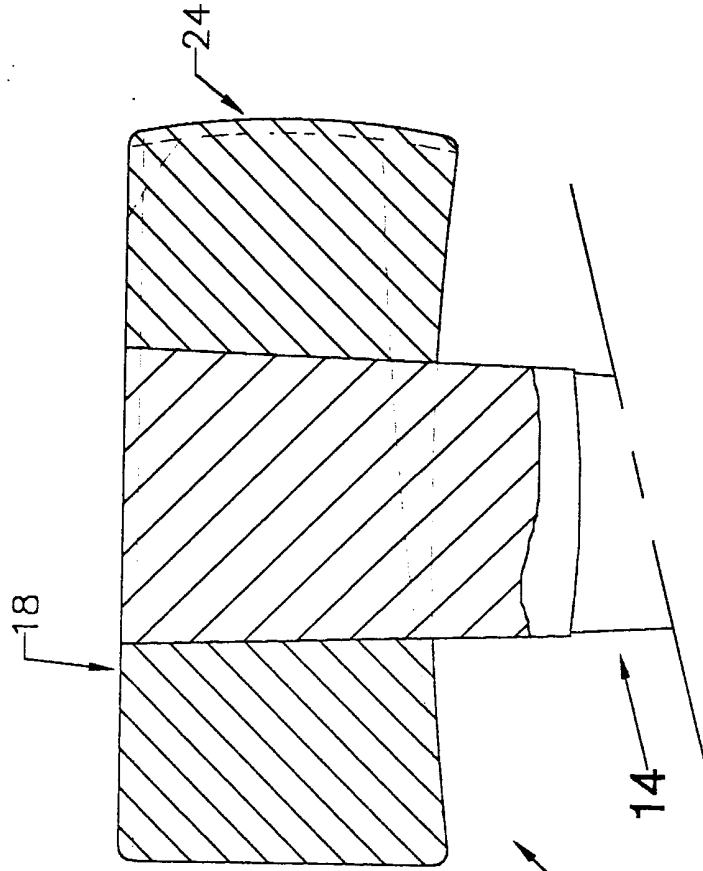


fig 2

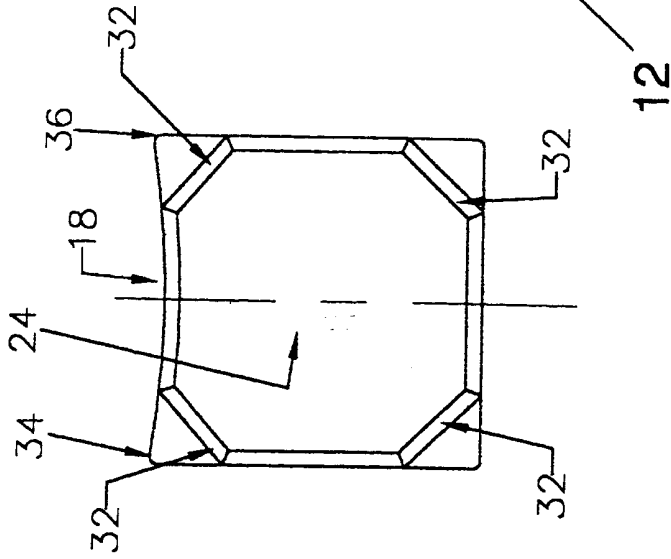


fig 3

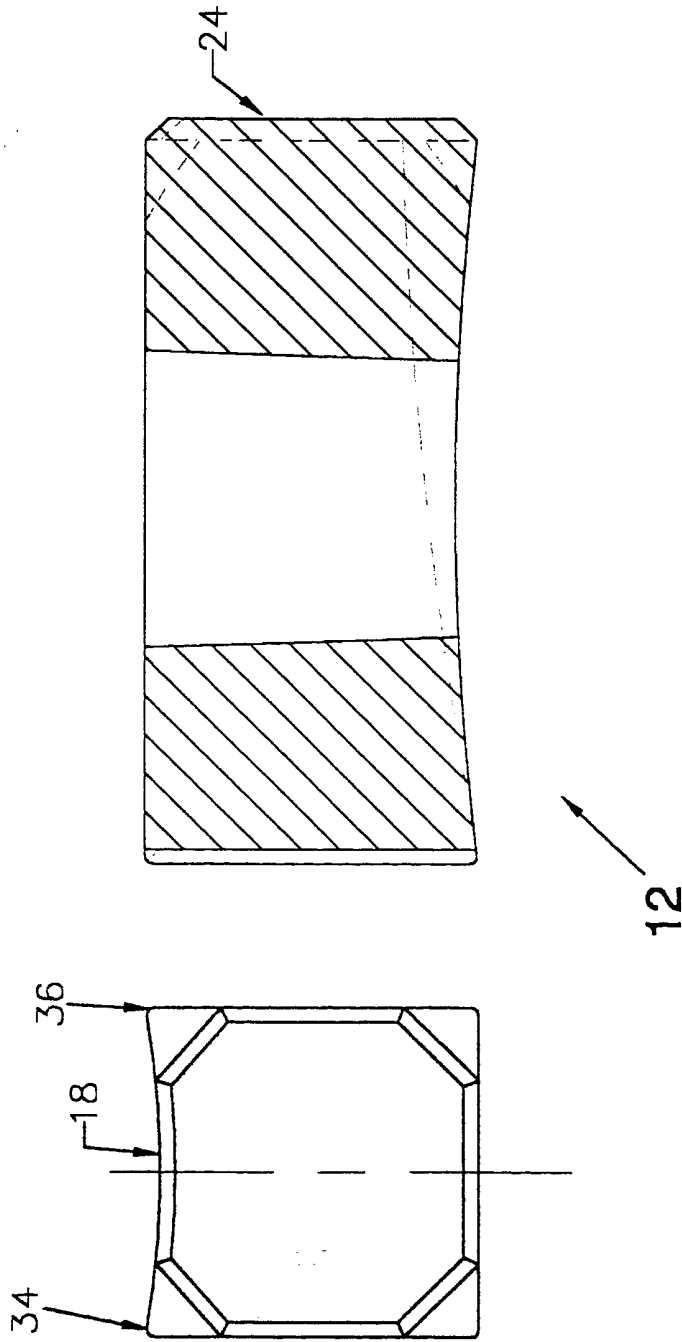


fig 5

fig 6

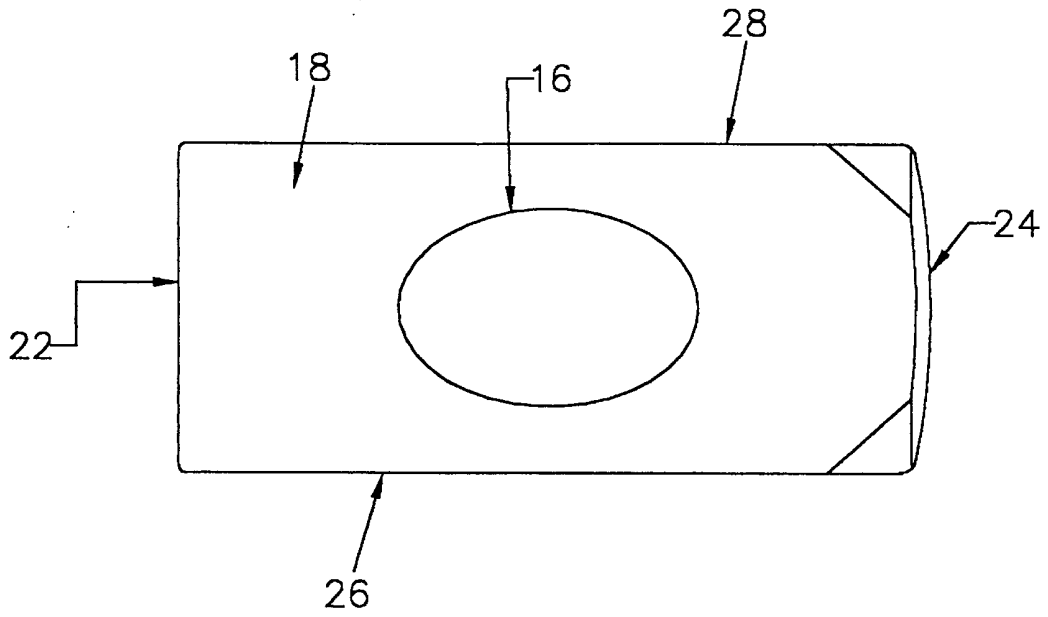


fig 4

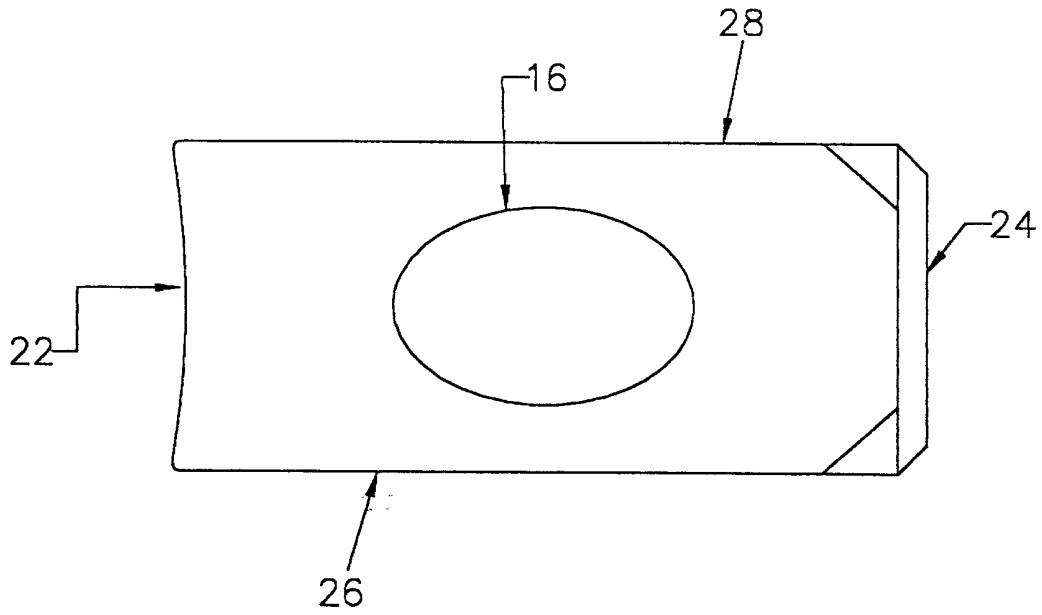


fig 7

